

Modalités de contrôle des connaissances
Examens de mai/juin 2020
Propositions de la Faculté de Droit et de Science politique
CFVU 28 avril 2020

1. Pour la Licence mention Droit et le parcours Administration publique

SEMESTRES 2, 4 et 6 – SESSION 1 (semaines du 25 mai et 2 juin – jury la semaine du 8 juin)

Dans les matières à TD, normalement évaluées par du contrôle continu et par un écrit terminal de 3h, la note conservée est celle du contrôle continu (100 %), les étudiants dispensés de TD sont évalués par un OT en distanciel.

La note de contrôle continu (note de TD) est :

* Si l'étudiant n'a obtenu qu'une seule note : cette note, pondérée le cas échéant par la participation orale (bonus d'un ou deux points).

* Si l'étudiant a obtenu plusieurs notes, dont une résultant d'une interrogation écrite : la moyenne de ces notes (sont pris en compte l'interrogation écrite et le meilleur des devoirs à la maison), ce à quoi s'ajoute éventuellement la note de participation orale (bonus d'un ou deux points).

* Si l'étudiant a obtenu plusieurs notes, toutes résultant de devoirs à la maison : la moyenne de ces notes, pondérée le cas échéant par la participation orale (bonus d'un ou deux points).

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal d'1h30 seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h.

Les matières sans TD évaluées par un oral terminal (OT) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h, lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 80. En dessous de 80 étudiants, la matière reste évaluée par un OT en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

Si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants qui ne peuvent pas utiliser d'ordinateur, qui n'ont pas de connexion suffisante... (fracture numérique) seront évalués lors d'une **session spéciale en présentiel organisée la semaine du 22 juin** (jury la semaine du 29 juin).

Dans les semestres 2, 4 et 6, sont neutralisées les matières des UE transversales n'ayant pas pu être évaluées et les stages (sauf si l'étudiant a pu suivre un stage en télétravail ou s'il a effectué son stage – ou une partie significative de celui-ci – avant le 16 mars).

SEMESTRES 1, 3 et 5 – SESSION DE RATTRAPAGE (semaine du 15 juin – jury la semaine du 22 juin)

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal de 3h (matières à TD) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h30.

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal d'1h30 seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h.

Les matières sans TD évaluées par un oral terminal (OT) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h, lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 80. En dessous de 80 étudiants, la matière reste évaluée par un OT en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

Si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants qui ne peuvent pas utiliser d'ordinateur, qui n'ont pas de connexion suffisante... (fracture numérique) seront évalués lors d'une **session spéciale organisée en présentiel la semaine du 29 juin** (jury la semaine du 5 juillet).

Dans les semestres 1, 3 et 5, sont neutralisées les matières des UE transversales n'ayant pas pu être évaluées.

SEMESTRES 2, 4 et 6 – SESSION DE RATTRAPAGE (semaine du 29 juin – jury la semaine du 13 juillet)

Les notes de CC de la première session sont conservées, les étudiants dispensés de TD sont évalués par un OT en distanciel.

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal d'1h30 seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h.

Les matières sans TD évaluées par un oral terminal (OT) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h, lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 80. En dessous de 80 étudiants, la matière reste évaluée par un OT en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

Si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants qui ne peuvent pas utiliser d'ordinateur, qui n'ont pas de connexion suffisante... (fracture numérique) seront évalués lors d'une **session spéciale en présentiel organisée la semaine du 6 juillet** (jury la semaine du 13 juillet).

Dans les semestres 2, 4 et 6, sont neutralisées les matières des UE transversales n'ayant pas pu être évaluées.

Pour la Licence parcours Administration publique :

Au vu du faible effectif, les épreuves écrites et orales de la LAP, du premier semestre (rattrapage) et du second semestre, à l'exception de celles évaluées en contrôle continu (CC conservé) sont remplacées par des épreuves orales en distanciel (sans temps de préparation).

2. Pour les Masters 1

SEMESTRE 2 – SESSION 1 (semaines du 25 mai et 2 juin – jury la semaine du 8 juin)

Dans les matières à TD, normalement évaluées par du contrôle continu et par un écrit terminal de 3h, la note conservée est celle du contrôle continu, les étudiants dispensés de TD sont évalués par un OT en distanciel.

La note de contrôle continu (note de TD) est :

* Si l'étudiant n'a obtenu qu'une seule note : cette note, pondérée le cas échéant par la participation orale (bonus d'un ou deux points).

* Si l'étudiant a obtenu plusieurs notes, dont une résultant d'une interrogation écrite : la moyenne de ces notes (sont pris en compte l'interrogation écrite et le meilleur des devoirs à la maison), ce à quoi s'ajoute éventuellement la note de participation orale (bonus d'un ou deux points).

* Si l'étudiant a obtenu plusieurs notes, toutes résultant de devoirs à la maison : la moyenne de ces notes, pondérée le cas échéant par la participation orale (bonus d'un ou deux points).

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal d'1h30 et les matières sans TD évaluées par un oral terminal (OT) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h, lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 80. En dessous de 80 étudiants, la matière reste évaluée par un OT en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

Si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants qui ne peuvent pas utiliser d'ordinateur, qui n'ont pas de connexion suffisante... (fracture numérique) seront évalués lors d'une **session spéciale organisée en présentiel la semaine du 22 juin** (jury la semaine du 29 juin).

Pour le M1 parcours Administration publique :

Au vu du faible effectif, les épreuves écrites et orale, du premier semestre (rattrapage) et du second semestre, à l'exception de celles évaluées en contrôle continu (CC conservé) sont remplacées par des épreuves orales en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

La matière « Rédaction d'actes administratifs » ne pouvant être évaluée par un oral, reste un écrit en distanciel (1h30).

Dans le semestre 2 sont neutralisées les matières des UE transversales n'ayant pas pu être évaluées et les stages (sauf si l'étudiant a pu suivre un stage en télétravail ou s'il a effectué son stage – ou une partie significative de celui-ci – avant le 16 mars).

SEMESTRE 1 – SESSION DE RATTRAPAGE (semaine du 15 juin – jury la semaine du 22 juin)

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal de 3h (matières à TD) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h30.

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal et les matières sans TD évaluées par un oral terminal (OT) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h, lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 80. En dessous de 80 étudiants, la matière reste évaluée par un OT en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

Si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants qui ne peuvent pas utiliser d'ordinateur, qui n'ont pas de connexion suffisante... (fracture numérique) seront évalués lors d'une **session spéciale organisée en présentiel la semaine du 29 juin** (jury la semaine du 6 juillet).

Dans le semestre 1 sont neutralisées les matières des UE transversales n'ayant pas pu être évaluées.

SEMESTRE 2 – SESSION DE RATTRAPAGE (semaine du 29 juin – jury la semaine du 13 juillet)

Les notes de CC de la première session sont conservées, les étudiants dispensés de TD sont évalués par un OT en distanciel.

Les matières normalement évaluées par un écrit terminal d'1h30 seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h.

Les matières sans TD évaluées par un oral terminal (OT) seront évaluées par un écrit terminal en distanciel d'1h, lorsque le nombre d'étudiants est supérieur à 80. En dessous de 80 étudiants, la matière reste évaluée par un OT en distanciel.

Tous les oraux en distanciel sont organisés sans temps de préparation.

Si les conditions sanitaires le permettent, les étudiants qui ne peuvent pas utiliser d'ordinateur, qui n'ont pas de connexion suffisante... (fracture numérique) seront évalués lors d'une **session spéciale organisée en présentiel la semaine du 6 juillet** (jury la semaine du 13 juillet).

Dans le semestre 2 sont neutralisées les matières des UE transversales n'ayant pas pu être évaluées.

3. Pour les Licences professionnelles et les Masters 2

Les masters 2 en Droit étant déjà tous dérogatoires, les mémoires et rapports de stages pourront être soutenus en septembre lors de la session de rattrapage.

LP Métiers du Droit social

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 : à l'exception des matières à TD (conservation du CC à 100%), les MCC prévues habituellement pour la session de rattrapage sont appliquées à cette session unique, en distanciel, à partir du 18 mai.

Il faut cependant organiser un rattrapage pour les dispensés de TD et les étudiants en VAE : ces étudiants seront évalués, dans chacune des matières, par un oral en distanciel.

Soutenance du projet : visio-conférence.

Stages : 3 hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 12 semaines : rapport de stage + jury selon le calendrier prévu initialement.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale de 4 semaines : idem

Soit l'étudiant n'a pas pu suivre de stage ou a suivi un stage d'une durée inférieure à un mois : rédaction d'une consultation juridique en remplacement du stage et du rapport de stage.

LP Métiers du Notariat

Des essais de connexion seront organisés la semaine précédant les épreuves.

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens écrits du semestre 2 : en distanciel (cas pratiques, envoi par mail par le gestionnaire du diplôme) à compter du 18 mai.

Examens oraux du semestre 2 : à compter du 20 mai, en distanciel, par Skype, sans temps de préparation. Créneau de 15 minutes par étudiant.

Oraux organisés du 20 au 29 mai.

Stages : trois hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 12 semaines (en partie, en télétravail) : rédaction d'un rapport de stage et soutenance orale du rapport, de 30 minutes, entre le 6 et le 8 juillet, en présentiel ou en distanciel selon la situation sanitaire.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale de 6 semaines (du 9 mars au 13 mars et du 2 juin au 3 juillet) : Pas de rapport de stage mais soutenance orale de 45 minutes entre le 6 et le 8 juillet, en présentiel ou en distanciel selon la situation sanitaire.

Soit l'étudiant n'a pas été en mesure de suivre un stage d'une durée minimale de 6 semaines : rédaction d'un mémoire et soutenance orale du mémoire, de 30 minutes, entre le 6 et le 8 juillet, en présentiel ou en distanciel selon la situation sanitaire.

Dans les 3 hypothèses, le jury est organisé le 9 ou le 10 juillet.

Master mention Droit

Master 2 Droit du vin et des spiritueux

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 : (sauf anglais contrôle continu)

La session d'examen débutera la semaine du 18 mai avec le choix laissé aux enseignants entre un examen écrit individuel avec accès à toute information ("open book") et chronométré (2 heures) soit un oral individuel par Skype. Ce choix sera précisé aux étudiants au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Master 2 mention Droit Notarial

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Des essais de connexion seront organisés la semaine précédant les épreuves.

Examens écrits : en distanciel (cas pratiques, envoi par mail par le gestionnaire du diplôme) à compter du 18 mai.

Examens oraux : à compter du 22 mai, en distanciel, par Skype, sans temps de préparation. Créneau de 15 minutes par étudiant.

Oraux organisés du 22 au 29 mai inclus.

Stages : trois hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 12 semaines : rédaction d'un rapport de stage à rendre pour le 24 août, jury le 7 septembre.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale de 6 semaines : idem

Soit l'étudiant n'a pas été en mesure de suivre un stage d'une durée minimale de 6 semaines : rédaction d'une note de synthèse sur une question de pratique notariale évoquée au cours de l'année. Note de synthèse à rendre pour le 24 août, jury le 7 septembre.

Master mention Droit de l'entreprise

Master 2 Droit du Travail, droit du contrat de travail

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel (sans temps de préparation)

Examens du semestre 2 :

Des essais de connexion seront organisés la semaine précédant les épreuves.

Les épreuves écrites et orales (sans temps de préparation) sont organisées à partir du 18 mai.

Stages : 4 hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 4 mois (ou plus si la convention initiale le prévoyait) : rapport de stage + jury selon le calendrier prévu initialement.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale d'un mois : idem

Soit l'étudiant n'a pas pu suivre de stage ou a suivi un stage d'une durée inférieure à un mois : rédaction d'une consultation juridique en remplacement du stage et du rapport de stage.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 4 mois dont tout ou partie a lieu après le mois de septembre : rapport de stage et jury en décembre.

Remise des rapports de stage le 24 août à midi.

Master mention Droit de l'entreprise

Master 2 Droit des affaires, droit des PME-PMI

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 :

Examens écrits : maintenus en distanciel à partir du 18 mai.

Exposé discussion : transformé en écrit de 2h en distanciel.

Examens oraux et soutenances des mémoires : organisés en distanciel.

Stages : la durée pourra être comprise entre 2 et 4 mois, la note sera neutralisée si le stage n'a pas eu lieu (date de reprise du confinement, reprises des activités des maîtres de stage...), le mémoire étant déjà obligatoire.

Master mention Droit privé

Master 2 Droit du contentieux privé

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 :

Examens écrits : épreuve en distanciel et en temps limité (cas pratique ou commentaire d'arrêt de cour)

Examens oraux : entretien oral individuel par visio-conférence.

Stages : 3 hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 3 mois : rapport de stage selon le calendrier prévu initialement.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale d'un mois : idem

Soit l'étudiant n'a pas pu suivre de stage ou a suivi un stage d'une durée inférieure à un mois : rédaction d'un mémoire en remplacement du stage et du rapport de stage (tel que prévu dans les MCC initiales).

Masters 2 mention Droit pénal et sciences criminelles

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens écrits : maintenus en distanciel à partir du 18 mai à l'exception des matières évaluées par un contrôle continu)

Examens oraux : organisés en distanciel.

Stages : 3 hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 2 mois : rapport de stage selon le calendrier prévu initialement.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale d'un mois : idem

Soit l'étudiant n'a pas pu suivre de stage ou a suivi un stage d'une durée inférieure à un mois : rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de recherche en remplacement du stage et du rapport de stage (tel que prévu dans les MCC initiales).

Master mention Droit public

Master 2 Intégration européenne et Gouvernance globale

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 : les MCC prévues habituellement pour la session de rattrapage sont appliquées à cette session unique, en distanciel, à partir du 18 mai.

Stages : en fonction de la durée du confinement, la durée du stage pourra être réduite.

Si le confinement ne prenait fin qu'en août, un travail alternatif sera demandé aux étudiants.

Mémoire de recherche : soutenu jusque mi-septembre (le cas échéant en distanciel).

Master mention Droit public

Master 2 Droit public, carrières publiques

Examens de rattrapage du semestre 1 : seront organisées en septembre.

Examens du semestre 2 : toutes les épreuves sont des oraux qui seront organisés en distanciel, à compter du 18 mai.

Mémoire de recherche : soutenance en présentiel ou à distance en première session, en présentiel à la seconde session.

Stages : 4 hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 2 mois : rapport de stage + jury selon le calendrier prévu initialement.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale d'un mois : idem

Soit l'étudiant n'a pas pu suivre de stage ou a suivi un stage d'une durée inférieure à un mois : rédaction d'un mémoire en remplacement du stage et du rapport de stage (tel que prévu dans les MCC initiales).

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 2 mois dont tout ou partie a lieu après le mois de septembre : rapport de stage et jury en décembre.

Master mention Droit public

Master 2 Administration publique

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 :

Examens écrits : remplacées par la constitution d'un dossier d'une dizaine de pages (mini-mémoire ou dissertation très élargie) à renvoyer dans un délai contraint.

Examens oraux : entretien oral par visio-conférence (skype) sans temps de préparation et avec réponse immédiate pour éviter tout risque de fraude.

Stages : le stage a été possible pour majorité de la promotion, deux étudiants n'ont pas pu faire de stage en télétravail (remplacé par un mémoire - prévu dans les MCC initiales).

Master mention Droit public

Master 2 Droit des collectivités territoriales

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens terminaux : en présentiel, au mois de juin, si les conditions sanitaires le permettent. Si le déconfinement n'était pas possible en juin, ces épreuves ne seront pas modifiées mais évaluées en distanciel.

Stages : en fonction de la date du déconfinement, la durée du stage sera raccourcie ou le stage transformé en travail écrit, en lien avec les pratiques professionnelles dans les collectivités territoriales (à rendre fin août).

Si l'étudiant a pu suivre un stage dont tout ou partie a lieu après le mois de septembre : rapport de stage et jury en décembre.

Master mention Droit public

Master 2 Droit public des affaires

Examens de rattrapage du semestre 1 : oraux en distanciel

Examens du semestre 2 : en distanciel, à compter du 18 mai.

Stages : 3 hypothèses :

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 3 mois : rapport de stage + jury selon le calendrier prévu initialement.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage d'une durée minimale d'un mois : idem

Soit l'étudiant n'a pas pu suivre de stage ou a suivi un stage d'une durée inférieure à un mois : rédaction d'un mémoire en remplacement du stage et du rapport de stage.

Soit l'étudiant a pu suivre un stage de 3 mois dont tout ou partie a lieu après le mois de septembre : rapport de stage et jury en décembre.

4. Pour les Diplômes d'Université et la Capacité en Droit

Capacité en Droit

Pas de contrôle continu – Pas de semestre (évaluation annuelle).

Faible effectif et ne disposent pas tous de matériel et des compétences minimales en informatique : conserver les évaluations en présentiel (fin juin si les conditions sanitaires le permettent).

DU Sécurité et Défense

L'écrit est transformé en oral (15 min) en distanciel et les autres épreuves orales sont évaluées en distanciel (10 min sans préparation sauf le « Grand Oral », 15 min sans préparation)

DUAP

Toutes les épreuves orales sont faites en distanciel, les épreuves écrites sont faites en distanciel (temps limité – note de synthèse 3h – QRC 1h30 – Dissertation 3h).

DU Numérique

Epreuves en distanciel

DU Criminologie et Probation

Epreuves en distanciel

DU IRDA

Epreuves en distanciel